



## CONSEIL D'ADMINISTRATION du C.C.A.S

### COMPTE RENDU

Séance du 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 20 octobre 2016 à 16h30 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Pierreville, légalement convoqué par son Président, s'est réuni en séance ordinaire au C.C.A.S., sous la présidence de Madame Sabine LOULIER Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mme AGRAIL Maryline, Mme DIOT Jacqueline M. CHALANCON Louis, Mme LOULIER Sabine, M. NURY Jean-Jacques, M. ROUX Jean-Pierre, M. VIALLE Bernard, M. VIALATTE Francis.

Etaient excusés : Mme PHILIPPOT Jeannine, M. DESROIS Jean-Philippe

Était absent : M. TORTI Damien

Assistent : M. HERDT Henry Directeur de l'EHPAD et du SSIAD de Saint-Pierreville, Mme PRUNARETY Laure Assistante de Direction

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte.

#### ➤ DELIBERATION N°1 : AVENANTS AUX TRAVAUX EN COURS BÂTIMENT E

Le SDEA a été retenu en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour l'opération

Par délibération du 07 avril 2016 le CCAS a retenu les titulaires des lots de travaux.

La Présidente propose au Conseil d'Administration d'approuver les avenants suivants au vu de l'avancement des travaux.

#### Lot 06 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS ALU PVC

Titulaire : SARL CHAZEL .07190 BEAUVENE

Pour un montant initial de : 249 602,08 € HT

Montant après avenant n°1 :	251 110,08 € HT
Montant après avenant n°2 :	252 146,62 € HT
Montant après avenant n°3 :	254 189,12 € HT
Montant après avenant n°4 :	254 513,77 € HT
Montant après avenant n°5 :	257 551,67 € HT
Montant après avenant n°6 :	258 701,67 € HT

Pour un montant HT avenant n°7 en plus value de 900,00 € HT  
L'avis de la CAO n'est pas nécessaire.

Le montant total de ce marché est de 259 601,67 € HT

#### **Lot 07 SERRURERIE METALLERIE**

Titulaire : ECPM - 26600 LA ROCHE DE GLUN

Pour un montant initial de	138 956,20 € HT
Montant après avenant n°1 :	154 806,20 € HT
Montant après avenant n°2 :	146 304,20 € HT
Montant après avenant n°3 :	145 464,20 € HT
Montant après avenant n°4 :	143 377,20 € HT

Pour un montant HT de l'avenant n°5 en plus value de 1 898,00 € HT  
L'avis de la CAO n'est pas nécessaire.

Le montant total de ce marché est de 145 275,20 € HT

#### **Lot 15 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES SSI**

Titulaire : ASE - 26200 MONTELMAR

Pour un montant initial de	582 468,47 € HT
Montant après avenant n°1 :	595 982,49 € HT
Montant après avenant n°2 :	599 958,36 € HT
Montant après avenant n°3 :	599 529,68 € HT
Montant après avenant n°4 :	595 393,71 € HT
Montant après avenant n°5 :	595 667,66 € HT
Montant après avenant n°6 :	599 944,90 € HT
Montant après avenant n°7 :	601 299,31 € HT
Montant après avenant n°8 :	602 820,32 € HT
Montant après avenant n°9 :	603 299,25 € HT
Montant après avenant n°10 :	597 830,60 € HT

Pour un montant HT avenant n°11 en plus value de 10 272,96 € HT  
L'avis de la CAO n'est pas nécessaire.

Le montant total de ce marché est de 608 103,56 € HT

#### **Lot 16 CHAUFFAGE VENTILATION DESENFUMAGE**

Titulaire : SARL CHAUSSABEL - QUARTIER DU POISSON - 07200 UCCEL

Pour un montant initial de	478 229,29 € HT
Montant après avenant n°1	487 271,05 € HT
Montant après avenant n°2	487 915,71 € HT
Montant après avenant n°3	494 582,71 € HT
Montant après avenant n°4	493 816,87 € HT

Pour un montant HT avenant n°5 en plus value de 7 531,45 € HT  
L'avis de la CAO n'est pas nécessaire.

Le montant total de ce marché est de 501 348,32 € HT

Avenant au marché de travaux BATIMENT E

**Lot 02 GROS ŒUVRE DEMOLITIONS vrd**  
SAS TOGNETTY - ZI RIPOTIER HAUT - 07200 AUBENAS  
Pour un montant initial de 122 660,05 € HT

Pour un montant HT avenant n°1 en plus-value de 1 056,82 € HT  
L'avis de la CAO n'est pas nécessaire.

Le montant total de ce marché est de 123 716,87 € HT

Après en avoir délibéré et statué, le Conseil d'administration à l'unanimité des membres :

Autorise le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche à signer les avenants aux marchés de travaux correspondants, ainsi que tous les documents rattachés, aux conditions ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

➤ **DELIBERATION N°2 : BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EHPAD LES MYRTILLES POUR L'ANNÉE 2017**

Le Directeur présente au Conseil d'Administration le budget prévisionnel 2017 de l'EHPAD les Myrtilles arrêté comme suit :

**Fonctionnement**

Total des recettes et dépenses section Hébergement :	1 434 264,02€
Total des recettes et dépenses section Dépendance :	416 570,71€
Total des recettes et dépenses section Soins :	871 975,49 €
Total des recettes et des dépenses :	2 722 810,22€

**Investissements :**

Total des recettes :	1 482 004,64 €
----------------------	----------------

Total des dépenses :

1 482 004,64€

Après avoir délibéré, le Conseil d' Administration approuve à l'unanimité des membres présents le budget tel que ci-dessus.

➤ **DELIBERATION N°3 : BUDGET PRÉVISIONNEL DU S.S.I.A.D. DE SAINT-PIERREVILLE POUR L'ANNEE 2017**

Le Directeur présente au Conseil d' Administration le budget prévisionnel 2017 du S.S.I.A.D. de Saint-Pierre-ville arrêté comme suit :

**Fonctionnement**

Total des recettes : 319 736,97 €

Total des dépenses: 319 736,97 €

Après avoir délibéré, le Conseil d' Administration approuve à l'unanimité des membres présents le budget tel que ci-dessus.

➤ **DELIBERATION N°4 : TARIFS DES REPAS 2017**

Le Directeur propose aux membres du Conseil d' Administration les tarifs suivants pour les repas :

**Repas portés à domicile**

- 10,30 € dont :
  - 9.50 € pour les repas de la journée, facturation à l'utilisateur.
  - 0.80 € pour les repas de la journée, facturation au CCAS de ST PIERREVILLE.

**Cantine scolaire**

- 3.50€

**Invités des résidents**

- Midi : 10.50€
- Soir : 7.50€

**Repas de fêtes (Jour de l'an, Pâques, Pentecôte, Noël)**

- 11.00€

**Repas fête familiale**

- 7.50€

**Repas du personnel**

- Midi : 4.40€
- Soir : 3.20€

Repas confectionnés pour autres structures

- 5.50€ délibération du 24/10/2011

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents les tarifs des repas pour l'année 2017.

➤ **DELIBERATION N°5 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DU S.S.I.A.D. DE ST-PIERREVILLE DE L'ANNÉE 2016**

Le Directeur fait part aux membres du Conseil d'Administration de la nécessité de procéder à une modification du budget de la dotation soins, suite au courrier de l'ARS en date du 06/07/2016.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS		DM n°1 2016
Code INSEE	BUDGET SSIAD	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**

**MODIFICATION DE LA DOTATION SOINS**

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-8182 : Documentation générale et technique	338.83 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>338.83 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-731112 : AM-Pers. âgées-Dotation globale-SSIAD	0.00 €	0.00 €	390.41 €	0.00 €
R-731212 : AM-Pers. handic.-Dotat° globale - SSIAD	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51.58 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>390.41 €</b>	<b>51.58 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>338.83 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>390.41 €</b>	<b>51.58 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>-338.83 €</b>		<b>-338.83 €</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents la modification budgétaire tel que présentée ci-dessus.

➤ **DELIBERATION N°6 : DÉCISION MODIFICATIVE N°5 AU BUDGET DE L'EHPAD LES MYRTILLES SECTION DEPENDANCE DE L'ANNÉE 2016**

Le Directeur fait part aux membres du Conseil d'Administration de la nécessité de procéder à une modification du budget en section Dépendance.

26071009000036 Code INSEE	EHPAD Résidence Les Myrtilles BUDGET EHPAD	DM n°5 2016
------------------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**  
**MODIFICATION BUDGET DEPENDANCE**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 000,00 €</b>		<b>2 000,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil d' Administration approuve à l'unanimité des membres présents la modification budgétaire tel que présentée ci-dessus.

➤ **DELIBERATION N°7 : DÉCISION MODIFICATIVE N°6 AU BUDGET DE L'EHPAD LES MYRTILLES SECTION HEBERGEMENT DE L'ANNÉE 2016**

Le Directeur fait part aux membres du Conseil d'Administration de la nécessité de procéder à une modification du budget en section Hébergement.

26071009000036 Code INSEE	EHPAD Résidence Les Myrtilles BUDGET EHPAD	DM n°6 2016
------------------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**  
**MODIFICATION BUDGET HEBERGEMENT**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-60624 : Fournitures administratives	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6261 : Frais d'affranchissements	745,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6268 : Autres	950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>5 199,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6168 : Autres frais divers	0,00 €	24 996,67 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 996,67 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-735221 : EHPAD - Dépt-Tarifification hébergement complet-Hébergement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 447,29 €
R-73531 : EHPAD - Usager - Part hébergement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 350,00 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 797,29 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>5 199,38 €</b>	<b>27 996,67 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 797,29 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>22 797,29 €</b>		<b>22 797,29 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents la modification budgétaire tel que présentée ci-dessus.

➤ **DELIBERATION N°8 : DÉCISION MODIFICATIVE N°7 AU BUDGET DE L'EHPAD LES MYRTILLES SECTION SOINS DE L'ANNÉE 2016**

Le Directeur fait part aux membres du Conseil d'Administration de la modification de la dotation soins ainsi que de l'ajustement des comptes, suite au courrier de l'ARS réceptionné le 20/06/2016.

26071009000036 Code INSEE	EHPAD Résidence Les Myrtilles BUDGET EHPAD	DM n°7 2016
------------------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**  
**MODIFICATION DU BUDGET SOINS**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-6066 : Fournitures médicales	0.00 €	6 277.80 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 277.80 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7351111 : EHPAD-AM-Quote-part-Accueil temporaire avec hébergement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 230.18 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 230.18 €</b>
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47.62 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>47.62 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 277.80 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 277.80 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 277.80 €</b>		<b>6 277.80 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil d' Administration approuve à l'unanimité des membres présents la modification budgétaire tel que présentée ci-dessus.

➤ **DELIBERATION N°9 : DÉCISION MODIFICATIVE N°8 AU BUDGET DE L'EHPAD LES MYRTILLES SECTION INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE 2016**

Le Directeur fait part aux membres du Conseil d'Administration de la nécessité de procéder à une modification du budget en section Investissement.